

FOR IMMEDIATE RELEASE
NOVEMBER 15, 2004

**NDP MP Introduces Bill To Protect Employees' Wages, Benefits
And Pensions When Companies Go Bankrupt**

"Bankruptcy laws should put employees first," says NDP MP Pat Martin

OTTAWA – Pat Martin, NDP MP for Winnipeg Centre, will introduce a new Private Member's Bill today, calling for changes to Canada's bankruptcy laws that would give employees more protection over their wages, benefits and pensions.

"When a company goes bankrupt employees are just about the last to get paid. It is outrageous for the banks and suppliers to be getting all of their money before these workers even get a penny of what they are owed for work they already completed," said Martin.

Martin has previously introduced legislation to change the bankruptcy laws. He is finding widespread and growing support for these changes from both MPs as well as Canadians. The United Steelworkers also began lobbying MPs in support of these changes in the past few weeks.

In polling conducted by Vector research for the Steelworkers, 89% of Canadians said they agree that the present Bankruptcy laws should be changed to better protect employees.

Under present laws, a company's taxes, lenders and suppliers are all paid before employees are paid their wages, benefits, vacation pay, severance pay or termination pay. Pensions are also put at risk.

"If the company's pension fund is not fully funded then retired workers could face cutbacks to their pensions. These are people who may have worked a lifetime for a company and paid their taxes and made their pension contributions. They deserve better protection," said Martin. "I am very hopeful that with this new minority parliament and with the good will of my fellow MPs we will pass this legislation and better protect Canadians."

Martin will be the eleventh MP to have a Private Member's Bill become automatically votable and debated in the House of Commons under new rules brought in by this minority Parliament.

- 30 -

Pat Martin will be available for comment after introducing the Bill, at approximately 3:15 p.m. outside of the House of Commons.

For more information contact:

Pat Martin, (613) 992-5308

www.patmartin.ca

www.ndp.ca

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
15 NOVEMBRE 2004**

Député Dépose Un Projet De Loi Pour Protéger Les Salaires, Les Avantages Et Les Pensions Des Employés Lors Des Faillites Des Sociétés

**« Les lois sur les faillites devraient considérer les employés d'abord »
dit Pat Martin député néo-démocrate**

OTTAWA - Pat Martin, député néo-démocrate de Winnipeg Centre a déposé un nouveau projet de loi demandant des changements aux lois canadiennes sur les faillites qui protégeraient les employés pour leurs salaires, leurs avantages et leurs pensions.

« Lorsqu'une société fait faillite, les employés sont à peu près les derniers à être payés. Il est inconcevable pour les banques et les fournisseurs d'avoir tout leur argent avant que les travailleurs puissent obtenir un seul sou de ce qu'on leur doit pour le travail déjà accompli », dit Martin.

Pat Martin a déjà déposé une législation pour changer les lois sur les faillites. Il trouve un appui croissant pour ces changements des députés et des Canadiens. Le Syndicat des métallurgistes unis ont aussi commencé depuis quelques semaines à faire du lobbying auprès des députés à l'appui de ces changements.

Dans des sondages par Vector research à la demande des Métallurgistes, 89 % des Canadiens disaient être d'accord que les lois actuelles sur les faillites devraient être modifiées pour mieux protéger les employés.

Sous les lois actuelles, les impôts, les prêteurs et les fournisseurs de la société sont tous payés avant que les employés reçoivent leurs salaires, leurs avantages, leur salaire de vacances, leur indemnité de cessation d'emploi. Les pensions sont aussi à risque.

« Si le fonds de pension de la société n'est pas financé entièrement, alors les retraités pourraient avoir des réductions de leurs pensions. Ce sont des personnes qui pourraient avoir travaillé toute leur vie pour une société et payé leurs impôts et leurs cotisations de retraite. Ils méritent une meilleure protection », dit Martin. « Je crois vraiment possible qu'avec ce nouveau parlement minoritaire et avec la bonne volonté de mes collègues députés, nous pourrions adopter cette loi et mieux protéger les Canadiens. »

Martin sera le onzième député à présenter un projet de loi sur lequel on peut voter et discuter automatiquement dans la Chambre des Communes sous les nouvelles règles présentées par ce parlement minoritaire.

-30 -

Pat Martin sera disponible pour un commentaire suite au dépôt du projet de loi à environ 15 h 15 à l'extérieur de la Chambre des Communes.

**Pour plus d'information, veuillez contacter :
Pat Martin (613) 992-5308.**